

EXEMPLE DE RAPPORT

RAPPORT DES COMPTABLES CONCERNANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2005 AU 31 AOÛT 2005

Au ministère de l'Éducation

I. À la demande du conseil scolaire de district ABC (le « conseil »), nous avons suivi les procédures suivantes relativement au tableau 20 du SIFE du conseil pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005 (la « période visée ») :

(1) Nous avons obtenu du conseil le Document de travail prescrit du Ministère utilisé pour préparer le tableau 20 du SIFE et avons accompli les tâches suivantes :

- a) Nous avons vérifié la colonne A.1 par rapport aux tableaux du SIFE pour l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2005.
- b) En ce qui concerne la colonne A.2, nous avons accompli les tâches suivantes au 31 mars 2005.
 - i. Nous avons obtenu du conseil un sommaire de la balance de vérification (ou du grand livre général) au 31 mars 2005 et nous avons vérifié les sous-totaux par rapport à la colonne A.2 du Document de travail prescrit du Ministère et avons constaté leur concordance.
 - ii. Nous avons vérifié à partir du sommaire, les cinq comptes suivants du grand livre général de plus de 500 000 \$ en fonction du grand livre général du conseil et avons constaté leur concordance.

(énumérer les éléments choisis ici)

- c) Nous avons recalculé les revenus et les dépenses se rapportant à la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005 en soustrayant la colonne A.2 de la colonne A.1 dans le Document de travail prescrit du Ministère et avons vérifié la concordance de la différence ainsi obtenue avec la colonne A.3.
- d) Nous avons vérifié le montant des rajustements décrits dans les procédures 2 à 8 ci-après par rapport au Document de travail prescrit du Ministère.
- e) Nous avons recalculé les totaux du Document de travail prescrit du Ministère, y compris les soldes d'ouverture et les rajustements des procédures 2 à 8 ci-après, et avons vérifié la concordance des totaux avec la colonne E et le tableau 20 du SIFE.

(2) Nous avons obtenu un sommaire des rajustements de plus de 500 000 \$ apportés aux revenus et dépenses du conseil se rapportant à la période antérieure au 1^{er} avril 2005. Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures (un minimum de cinq) dans les documents à l'appui et avons vérifié le montant inscrit dans le sommaire des écritures se rapportant à la période antérieure au 1^{er} avril 2005.

(énumérer les éléments choisis ici)

- (3) Nous avons comparé les paiements indiqués pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005 sur la lettre de confirmation reçue du ministère de l'Éducation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2005 aux revenus connexes inscrits dans le Document de travail prescrit du Ministère, après le rajustement à la colonne C.1. Aucune différence n'a été constatée (si oui, noter les détails ici).
- (4) Pour ce qui est des salaires et des avantages sociaux, nous avons suivi les tâches suivantes :
- a) Nous avons obtenu du conseil le calcul du rajustement entre les salaires versés et les salaires gagnés pendant la période visée.
- i. Nous avons vérifié les montants versés par rapport au livre de paie pour les cinq comptes de paie suivants et avons constaté leur concordance.
- (énumérer les éléments choisis ici)
- ii. Nous avons recalculé à l'aide de la méthode prescrite les salaires et les avantages sociaux gagnés par le personnel enseignant et non enseignant pendant la période visée, en effectuant le calcul au prorata selon le nombre de jours d'école pour le personnel enseignant et selon le nombre de jours ouvrables pour le personnel non enseignant, et n'avons constaté aucune différence.
- iii. Nous avons vérifié les montants des périodes de paie de chaque groupes d'employés concernés, utilisés pour établir les salaires et les avantages sociaux gagnés pendant la période visée, par rapport aux documents à l'appui (livre de paie, grand livre général ou autre document pertinent).
- (énumérer les éléments choisis ici)
- iv. Nous avons calculé la différence entre les salaires payés et les salaires gagnés ci-dessus.
- b) Nous avons obtenu le calcul des indemnités de vacances à payer pour tout montant dépassant 500 000 \$ et accompli les tâches suivantes (s'il est disponible – dans le cas contraire, indiquer qu'il n'est pas disponible).
- i. Nous avons obtenu les documents à l'appui pour les groupes d'employés dont les indemnités à payer dépassent 500 000 \$.
- ii. Nous avons vérifié les données sur un échantillon composé des dix employés suivants (répartis entre les divers groupes d'employés) par rapport aux registres des jours de vacances à payer et au taux de rémunération. Nous avons recalculé les indemnités de vacances à payer pour ces dix employés.
- (énumérer les éléments choisis ici)
- c) Nous avons totalisé les rajustements correspondant aux salaires et avantages sociaux de la section a) et des indemnités de vacances b) et les avons ajouté à la colonne C.2 dans le Document de travail prescrit du Ministère.
- (5) Nous avons vérifié l'exactitude mathématique du calcul effectué au prorata pour les dépenses futures liées aux avantages sociaux, à l'aide de l'évaluation actuarielle au

31 août 2005, et n'avons constaté aucune différence. Nous avons vérifié le total de la colonne E après le rajustement nécessaire de la colonne C.3 dans le Document de travail prescrit du Ministère.

(6) En ce qui concerne les revenus enregistrés pour les taxes municipales, nous avons accompli les tâches suivantes pour tout rajustement de plus de 500 000 \$:

- a) Nous avons obtenu le tableau des impôts supplémentaires et des montants de l'impôt radiés figurant dans les états financiers vérifiés du 31 août 2005. Nous avons vérifié le montant de xx \$ se rapportant à l'année civile 2005 et avons constaté qu'il s'agissait des seuls montants inclus dans la période du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005.
- b) En ce qui concerne les taxes municipales, nous avons accompli les tâches suivantes :
 - i. Nous avons vérifié les revenus fiscaux de 2005 par rapport au montant figurant au tableau 11B du SIFE pour l'exercice se terminant le 31 août 2005.
 - ii. Nous avons recalculé les revenus des taxes municipales pour la période visée et comparé les résultats ainsi obtenus au taux prescrit de 37 % (fondé sur l'affectation de 62 % pour la période allant de janvier à août moins 25 % pour la période antérieure au 1^{er} avril) et n'avons constaté aucune différence.
- c) Nous avons vérifié le total de 5a) et 5b) ii ci-dessus par rapport aux revenus issus des impôts locaux figurant dans la colonne E du Document de travail prescrit du Ministère après le rajustement dans la colonne C.4.

(7) En ce qui concerne les dépenses, nous avons accompli les tâches suivantes :

- a) Nous avons obtenu les écritures de journal général (c.-à-d. faites dans la période 13) concernant les dépenses dépassant 500 000 \$ et avons suivi les procédures suivantes.
 - i. Nous avons obtenu un sommaire des écritures qui se rapportaient à la période antérieure au 1^{er} avril 2005 et demandé les rajustements nécessaires dans le Document de travail prescrit du Ministère.
 - ii. Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures (un minimum de cinq) effectuées en août 2005 pour les dépenses dépassant 500 000 \$ (voir les détails ci-dessous) et les avons comparées aux documents à l'appui. Nous avons vérifié si le montant se rapportant à la période antérieure au 1^{er} avril 2005 était compris dans le sommaire des écritures.

(énumérer les écritures choisies selon la référence)
 - iii. Nous avons vérifié les calculs du sommaire des écritures qui nécessitaient un rajustement et vérifié le total par rapport à la colonne C.7 du Document de travail prescrit du Ministère.
- b) Nous avons demandé si les dépenses (y compris les immobilisations) étaient inscrites dans la période correspondante et avons reçu du conseil une liste des rajustements nécessaires. Nous avons vérifié les rajustements de plus de 500 000 \$ par rapport aux documents à l'appui. Nous avons vérifié le

rajustement par rapport au contenu de la colonne C.7 dans le Document de travail prescrit du Ministère.

- (8) En ce qui concerne les revenus (paiements de transfert du Ministère de l'Éducation non compris), nous avons accompli les tâches suivantes :
- a) Nous avons obtenu les écritures de journal général (c.-à-d. faites dans la période 13) concernant les dépenses dépassant 500 000 \$ et avons suivi les procédures suivantes.
 - i. Nous avons obtenu un sommaire des écritures qui se rapportaient à la période antérieure au 1^{er} avril 2005 et demandé les rajustements nécessaires dans le Document de travail prescrit du Ministère.
 - ii. Nous avons choisi de manière aléatoire 20 % des écritures (un minimum de cinq) effectuées en août 2005 pour les revenus dépassant 500 000 \$ (voir les détails ci-dessous) et les avons comparées aux documents à l'appui. Nous avons vérifié si le montant se rapportant à la période antérieure au 1^{er} avril 2005 était compris dans le sommaire des écritures.

(énumérer les écritures choisies selon la référence)
 - iii. Nous avons recalculé le sommaire des écritures qui nécessitaient un rajustement et avons vérifié le rajustement par rapport au contenu de la colonne C.7 du Document de travail prescrit du Ministère.
 - b) Nous avons demandé si les revenus (y compris les paiements de transfert du ministère de l'Éducation et les taxes municipales) étaient inscrites dans la période correspondante et avons reçu du conseil une liste des rajustements de plus de 500 000 \$ nécessaires. Nous avons vérifié les rajustements de plus de 500 000 \$ par rapport aux documents à l'appui. Nous avons vérifié le rajustement par rapport au contenu de la colonne C.6 dans le Document de travail prescrit du ministère.
 - c) Nous avons demandé des renseignements sur les revenus tirés des redevances d'aménagement scolaire (RAS) de plus de 500 000 \$ et avons appris que les revenus se rapportaient aux dépenses admissibles dans le cadre de ces redevances engagées pendant la période de cinq mois, après le rajustement à la colonne C.6.
 - d) Nous avons vérifié à l'aide de la méthode prescrite, au prorata selon le nombre connexe de journées d'école, le calcul de l'affectation des revenus en droits de scolarité de plus de 500 000 \$ par rapport à la période visée. Nous avons vérifié le rajustement effectué pour refléter ce calcul par rapport au Document de travail prescrit du Ministère.
 - e) Nous avons demandé des renseignements sur les subventions du gouvernement fédéral de plus de 500 000 \$ pour la période visée et avons appris qu'elles correspondaient aux dépenses connexes dans la période appropriée.

Après avoir suivi les procédures décrites ci-dessus, nous n'avons constaté aucune exception, mis à part celles indiquées ci-dessus (énumérer le ou les numéros des procédures où des exceptions ont été constatées). Toutefois, ces procédures ne constituent pas une vérification de ces tableaux et nous ne donnons donc aucune opinion concernant le tableau 20 du SIFE ou le Document de travail prescrit du Ministère pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005.

II. À la demande du conseil scolaire de district ABC (le « conseil »), nous avons également accompli les tâches ci-dessous concernant le tableur des activités liées aux immobilisations du conseil pendant la période de cinq mois allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005 (tableaux 15A à 17D) :

- (1) En ce qui concerne les ajouts aux édifices et aux terrains, nous avons accompli les tâches suivantes :
 - a) Nous avons obtenu les tableaux 15A et 15B et sélectionné un échantillon de 7 ajouts (5 édifices (colonne I) et 2 terrains (colonne G)) indiqués ci-dessous :

(énumérer les ajouts choisis ici – c.-à-d., nom, n^o d'identification de l'immobilisation et montant)
 - b) Nous avons vérifié le total de chaque ajout sélectionné figurant au point a) ci-dessus par rapport au total figurant dans le tableau à l'appui connexe fourni par le conseil et avons constaté leur concordance.
 - c) Dans les tableaux sélectionnés, nous avons choisi un élément des composantes constituant le total de l'ajout sélectionné et vérifié le coût par rapport à la documentation spécifique :

(indiquer le nom du bien et le montant sélectionné ainsi que la documentation à l'appui qui a servi pour la comparaison)
 - d) Pour les éléments individuels indiqués au point c) ci-dessus, nous avons déterminé que chacun était inclus conformément à l'ébauche des « Conventions comptables à respecter pour l'exercice 2004-2005 – Immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires » publiée en octobre 2005.
- (2) En ce qui concerne les ajouts aux constructions en cours (CC), nous avons accompli les tâches suivantes :
 - a) Nous avons obtenu le tableau 15D et sélectionné 2 ajouts (1 de la colonne E – biens en CC au 31 mars 2005 et 1 de la colonne F – biens en CC entrepris pendant la période) indiqués ci-dessous :

(énumérer les ajouts choisis ici – c.-à-d., nom, n^o d'identification du bien et montant)
 - b) Nous avons vérifié le total de chaque ajout sélectionné figurant au point a) ci-dessus par rapport aux tableaux à l'appui fournis par le conseil et avons constaté leur concordance.
 - c) Dans les tableaux à l'appui, nous avons choisi un élément des composantes constituant le total de l'ajout en CC sélectionné et vérifié le coût par rapport à la documentation spécifique :

(indiquer le nom du bien , le n° d'identification du bien et le montant sélectionné ainsi que la documentation à l'appui qui a servi pour la comparaison)

- d) Pour les éléments individuels indiqués au point c) ci-dessus, nous avons déterminé que chacun était inclus conformément à l'ébauche des « Conventions comptables à respecter pour l'exercice 2004-2005 – Immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires » publiée en octobre 2005.
- e) Nous avons sélectionné un élément de la colonne G « Montants transférés » et accompli ce qui suit :

(indiquer l'élément choisi ici – c.-à-d., nom, n° d'identification du bien et montant)

- i Nous avons retracé le certificat d'achèvement autorisé du projet ou l'équivalent.
- ii Nous avons comparé le projet sélectionné à la valeur de l'ajout indiqué dans la colonne I du tableau 15A et avons constaté sa concordance.

- (3) En ce qui concerne l'aliénation des édifices et des terrains, nous avons accompli les tâches suivantes :

- a) Nous avons obtenu les tableaux 16A et 16B et sélectionné un échantillon de 2 aliénations indiquées ci-dessous :

(énumérer les aliénations choisies ici – c.-à-d., nom, n° d'identification du bien et produit de la transaction. S'il n'y eu aucune aliénation, le préciser)

- b) Nous avons vérifié le produit de l'aliénation des éléments sélectionnés au point a) ci-dessus par rapport à la documentation à l'appui (indiquer la documentation à l'appui, c.-à-d. le contrat d'achat et de vente).

- (4) Nous avons comparé les obligations de location des immobilisations indiquées dans les états financiers vérifiés à celles des locations indiquées dans les tableaux 17A et 17B et avons constaté que des renseignements concernant ces obligations figuraient dans le tableau 17A et/ou 17B.

Après avoir suivi les procédures décrites ci-dessus, nous n'avons constaté aucune exception, mis à part celles indiquées ci-dessus (énumérer le ou les numéros des procédures où des exceptions ont été constatées). Toutefois, ces procédures ne constituent pas une vérification de ces tableaux et nous ne donnons donc aucune opinion sur le tableau des activités liées aux immobilisations du conseil pendant la période de cinq mois allant du 1^{er} avril 2005 au 31 août 2005 (tableaux 15A à 17D).

Ce rapport doit être utilisé uniquement relativement à la consolidation des renseignements financiers du conseil dans les états financiers de la province d'Ontario.

Comptables agréés
Ville, Canada
Date